



Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal

Siège Social : 13, rue Trigrance – 13002 Marseille (France)

Tél. : (33) 4 91 14 05 80

E-mail : fipjp@fipjp.com

Paris le 1er août 2019

Mesdames, Messieurs,

Je viens d'apprendre avec stupéfaction qu'il suffirait d'une lettre émanant d'un groupe qui n'est reconnu par aucune instance pour bloquer la reconnaissance de la Fédération enregistrée par la FIPJP et seule délégataire de ses pouvoirs d'organisation et de représentation de votre pays au niveau international. La pédagogie étant l'art de la répétition, voire de la rerépétition, je vais rappeler une dernière fois les données juridiques et leurs conséquences pratiques dans le domaine du sport international et du mouvement olympique.

Auparavant je me permets de reprendre diverses assertions - pour ne pas dire mensonges et travestissements de la vérité ! - de ce que je n'ose même pas appeler un courrier signé par deux personnes qui vont être prochainement appelées à comparaître devant la commission de discipline de la FIPJP pour tentative de dissidence et différentes autres infractions et qui n'ont même pas osé signer es qualité autre que celle de leur présidence nationale :

- M. Touré qui a d'ailleurs vu son élection au Comité Exécutif de la FIPJP annulée tout simplement parce qu'il ne remplissait pas les conditions pour être candidat, en particulier au regard des cotisations dues à la FIPJP. Je suppose que dans votre pays, comme en France, l'élection d'une personne ne remplissant pas les conditions requises, quelques qu'elles soient, est annulée ce qui aboutit à une nouvelle élection dans des délais fixés, comme cela sera le cas lors du Congrès international de la FIPJP à Phnom Penh au mois de novembre. Nous n'avons fait qu'appliquer cette règle de droit et les cris d'orfraie ou les effets de manche des intéressés pour brasser du vent n'y changeront rien.

- M Archane qui, depuis quatre ans, multiplie les actions souterraines à des fins évidentes malgré une tentative de conciliation à laquelle il s'était prêtée à Tunis sans doute sans avoir du tout l'intention de se conformer aux conclusions qu'il avait lui-même acceptées. En particulier il a fait dépenser officiellement - cela ressort des comptes de la Fédération Royale de Pétanque des années 2015 à 2018 et ce total n'est donc que partiel car il ne semble pas prendre en compte tous les déplacements des "invités" - plus de 100 000 € sous le vocable "aide aux fédérations étrangères" sans que l'on en trouve la moindre trace en recettes dans les budgets correspondants des fédérations concernées, dont l'ex FMP.

Une grande partie de ces sommes a servi à faire venir en villégiature à Rabat ou dans d'autres villes africaines les présidents de certaines fédérations nationales africaines, d'ailleurs de moins en moins nombreux au fur et à mesure que certains se rendaient compte des véritables buts de cette opération. Le miroir aux alouettes a encore souvent un certain effet dans les mains des illusionnistes.

Ces faits sont sans conteste contraires au Code Ethique du CIO et correspondent parfaitement à la définition d'actions de corruption active, faisant encourir à ceux qui en ont bénéficié l'accusation de corruption passive selon les définitions de ce Code. Il en va d'ailleurs de même de la décision de payer toutes les cotisations des pays membres à l'organisation fantoche créée à Abidjan il y a

quelques semaines. Un rapport circonstancié en ce sens a été transmis officiellement à la Commission Ethique à Lausanne.

A noter que, tout récemment, le Gouvernement Marocain n'avait toujours pas renouvelé son agrément à la fédération qu'il préside encore et je vous conseille également, car cela est toujours intéressant, de parcourir les *curriculum vitae* de vos interlocuteurs avant de décider à qui vous pouvez accorder votre confiance.

Pour le courrier lui-même dont la cheminement lui-même est étonnant :

- Le "groupe de Rabat" est loin de rassembler autant de fédérations que le prétend son animateur et financeur. Ainsi lorsqu'il a pris l'initiative de créer une prétendue confédération africaine à Abidjan il y a quelques semaines, ils n'ont été en mesure de montrer qu'une photo de 9 personnes - "représentant " 7 pays - dont votre ineffable autoproclamé DTN d'une fédération que nous ne reconnaissons plus - et seulement 4 pays ont répondu officiellement à l'appel au boycott des championnats d'Afrique qualificatifs pour les championnats du monde de 2020 qui ont eu lieu à Lomé au mois de juin. Je souligne d'ailleurs que, grâce à l'action de M. Randriamarohaja qui a pu financer le déplacement de l'équipe malgache sans aucune aide publique, votre pays sera présent à Lausanne en 2020 avec, comme cela est désormais le cas fréquemment, de bonnes chances de succès.

J'espère d'ailleurs qu'il sera également en mesure d'envoyer vos équipes nationales défendre les titres de champions du monde chez les Jeunes et de vice-championnes chez les Féminines au mois de novembre au Cambodge. A ce propos je rappelle que j'avais réglé sur mon compte personnel plus de 4 000 € pour régler les frais de séjour de la délégation malgache à Kaihua car vos fameux dirigeants prétendaient ne pas en avoir les moyens ce qui ne les a pas empêchés de tous venir pendant les sept jours - alors que de nombreux autres pays avaient partagé le séjour des deux délégations, Jeunes et Féminines durant trois jours chacune - puis de rester quelques jours supplémentaires à Shanghai sur le chemin du retour. J'ai d'ailleurs dû attendre "un certain temps" - comme disait Fernand Raynaud - pour récupérer mon avance et encore par un tour de passe-passe un peu étonnant.

- Qualifier les sanctions pour infractions répétées aux règles de la FIPJP voire du droit en général telles que l'instauration de doubles licences clairement établie lors de l'audition de M. Razafindrainony par la Commission de discipline de la FIPJP, le racket à l'encontre de joueurs pour "remboursement" de billets d'avion ou de frais divers parfois non engagés ou par prélèvement sur les gains réalisés lors de compétition, la véritable "rançon" de 500 € pour les demandes de mutation internationale (alors que la FIPJP ne demande que 50 € mais il devait y avoir des "frais" particuliers à Madagascar) sans que cela n'apparaisse jamais dans les comptes de la FIPJP, la complicité dans l'ajout aux listes de joueurs pour l'obtention de visas, de personnes qui n'avaient rien à voir et dont certaines ne sont d'ailleurs pas rentrées, "d'inopportunes, injustes et injustifiées" me semblent relever d'une conception du droit qui, si elle est sans doute celle des signataires, n'est pas la nôtre.

- Quant à leur intention de saisir les "instances du TAS" les intéressés feraient bien d'abord de se renseigner à la fois sur le fonctionnement et sur les interventions de ce qui est en réalité non pas un "tribunal" au sens où on l'entend généralement, mais une cour arbitrale. Une fois saisi d'une question, le TAS se prononce d'abord sur la recevabilité de la demande - or ce n'est pas gagné s'agissant d'une simple décision disciplinaire d'une fédération internationale mais *wait and see* évidemment - et, en cas de réponse positive, propose un arbitrage aux parties en cause et non pas une mesure de report comme ils le demandent. A l'évidence cela n'avait pas encore été fait au

moment du courrier et n'a sans doute toujours pas été fait, sinon, au vu du temps écoulé, il y aurait eu une réponse et nos essentiellement beaux parleurs n'auraient pas manqué d'en faire état.

- Pour ce qui est du prolongement du mandat du président actuel de la CASB, il s'agit encore d'une affabulation des signataires. C'est tout simplement la CMSB - la Confédération Mondiale du Sport des Boules que je préside également et seule reconnue par le CIO où elle fait partie à la fois de Sport Accord, de l'ARISF (l'Association des Fédérations Internationales reconnues par le CIO) et de l'IWGA (l'Association des Jeux Mondiaux) - qui a demandé aux confédérations continentales d'aligner les dates de leurs élections sur le calendrier préconisé par le CIO, c'est-à-dire, pour les sports d'été, dans l'année qui suit les Jeux Olympiques d'été.

Parallèlement ils oublient de dire, car cela n'entre pas dans leurs vues sans doute parce que leur vision de la démocratie n'est pas la même que la nôtre, que, dans le même temps, la CMSB a élaboré des statuts types des confédérations que celles-ci devront adopter avant le renouvellement de leurs bureaux l'année prochaine. Un modèle pour étude a été envoyé à toutes les fédérations il y a plus de deux ans et le projet définitif, après réception et traitement des avis des fédérations - pour l'instant nous n'en avons reçu aucune ni du Maroc, ni de la Côte d'Ivoire, ni de votre ex-fédération - sera mis aux voix à la prochaine assemblée générale de la CASB.

- Le point suivant par lequel les signataires dénoncent une supposée "malveillante intrusion des instances de la FIPJP dans le fonctionnement des institutions de nos pays" démontre à la fois les véritables buts, notamment d'hégémonie poursuivis et, surtout, une ignorance lamentable, pour qui se pique de juridisme, des règles du droit international et du mouvement olympique international.

En effet il est patent et de règle constante que les Fédérations Internationales sont totalement maîtresses de choisir, dans chaque pays, les institutions qui leur paraissent le mieux à même de travailler avec elles avec les objectifs choisis. Ainsi ce n'est pas la première fois que la FIPJP retire sa délégation à une organisation avec laquelle elle travaillait précédemment dans un pays en raison soit de changements d'orientation soit d'actions contraires à ses règles, pour la confier à une autre. Récemment nous l'avons fait avec trois autres pays ainsi qu'avec la Confédération de l'Asie dont les nouveaux dirigeants voulaient s'affranchir des textes de la FIPJP.

Le CIO agit de même et il n'est pas rare - vous devriez en connaître des exemples - qu'il ne reconnaisse plus un CNO en attendant qu'interviennent des changements de structure ou de dirigeants avec le respect total des règlements olympiques. Dans ce cas comme dans le nôtre, le fait que ces instances - CNO ou "fédération nationale" - soient reconnues ou non par les autorités politiques n'a aucune importance. Ces dernières n'ont rien à imposer pas plus à une fédération internationale qu'au CIO s'agissant de leur représentation dans un pays.

En revanche c'est à ces autorités politiques qu'appartient le choix d'aider ou non les fédérations nationales et je suis persuadé que, dans votre pays comme dans le mien, il est bien des sports qui ne bénéficient d'aucun subside d'Etat. En revanche je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'autres sports que la Pétanque qui portent aussi haut les couleurs de Madagascar et lui apportent autant de résultats au niveau international. Malheureusement, ces dernières années cette vision a été fortement entachée par les actions de certains de vos dirigeants et la réputation même de votre pays en a souffert tant les tentations de généralisation sont fortes.

Pensez-y au lieu de vous laisser impressionner par une injonction "de ne point laisser prospérer une telle initiative dans votre pays" comme si vous aviez besoin de conseils en la matière alors que cette "initiative" a précisément pour objet de rendre son lustre à la Pétanque Malgache auprès des autres fédérations et de faire fonctionner normalement ses instances nationales hors de tout comportement que l'on ne peut qualifier que de maffieux compte tenu de ses ramifications à tous les niveaux. Je

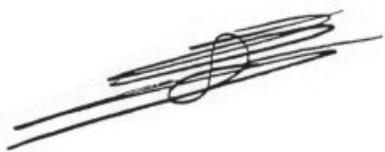
vous assure qu'il n'y a pas de quoi, sinon la tentative des anciens dirigeants et de leurs complices à tous les niveaux de s'opposer à cette rénovation qui les privera évidemment de sources de revenus complémentaires. Le choix est entre continuer à les écouter car ils savent parler fort, à les soutenir et une nouvelle vision plus saine et plus conforme aux règles à la fois déontologiques et juridiques du monde du sport.

Puisque j'ai parlé de complicités je vous informe que, grâce à diverses interventions et informations, nous avons dénoncé, auprès de M. le Directeur du service des visas et de M. le Consul Général de France, le comportement d'un employé et ils en ont immédiatement tiré les conclusions.

De même nous avons constitué un dossier plus que complet - je dirais même qu'il est "lourd" - à l'encontre de la Directrice des sports (titre fluctuant selon les périodes et les ministres) dont nous avons la certitude qu'elle pratiquait au moins : le blocage de plaintes émanant de joueurs ou de dirigeants et destinées au Ministre; la transmission d'informations concernant ses derniers ou liées à des relations nationales ou internationales, directement à la FMP; des interventions dans la procédure des visas; la diffusion de renseignements ou de listes originellement confidentielle...Compte tenu de la "qualité" de l'intéressée qui aurait au contraire du être exemplaire, ce dossier sera transmis très prochainement au président de la Fédération Mondiale des Olympiens qui en tirera les conséquences qu'il jugera opportunes.

- Enfin le fait que les signataires s'étonnent qu'il y ait "déjà" une nouvelle fédération en voie de constitution montre le peu d'intérêt qu'ils portent à l'existence d'une instance solide et fiable dans le domaine de la Pétanque à Madagascar. Lorsque le Comité Exécutif a pris sa décision de retirer sa confiance à l'ancienne FMP dont les casseroles commençaient à faire trop de bruit, nous n'avions encore aucune idée de la manière dont pourraient réagir certains dans votre pays. Nous avons donc été très heureux que se manifestent quelques jours plus tard des personnes de bonne volonté davantage attachées à la grandeur de la pétanque malgache qu'à des intérêts essentiellement mercantiles, comme en a témoigné ensuite le mode de financement aux championnats d'Afrique.

Espérant que cette dernière lettre de ma part rappelant le contenu des précédentes pour lesquelles je n'ai reçu ni réponse ni même avis de réception, vous apportera des renseignements que vous ne pouvez plus ignorer, je vous adresse l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.



Claude AZEMA,
Président de la FIPJP